



LA CHARTE DE QUALITE ON C'KLAT

ON C'KLAT s'engage à respecter l'article L 221-1 du code de la consommation sur l'installation ou la fourniture de ses structures gonflables. Pour remplir ces conditions, il lui appartient de suivre les recommandations figurant sur les notices d'utilisation (L221-1).

« Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnables prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes ».

ON C'KLAT s'engage pour chaque location ou prestation à fournir un dossier comprenant : une copie du classement au feu M2, une copie d'attestation de conformité « fabriquant », une copie de l'assurance responsabilité civile de l'entreprise et une notice de montage/démontage/pliage.

ON C'KLAT s'engage à fournir : bâche, tapis et protection en bon état ; des souffleries aux normes CE ; des fixations pour sécuriser la structure. ON C'KLAT s'engage également à respecter le cahier des charges défini avec son client (horaires, conditions, etc.).

La direction

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES STRUCTURES

1. Prestations d'animation : sauf convention spécifique, la relation contractuelle est établie exclusivement entre le client direct et notre société. Un devis personnalisé est nécessaire pour chaque prestation. Seules seront prises en compte les commandes émanant du client sous forme de contrat, bon de commande ou devis complété de la mention « bon pour accord » et de la signature du représentant légal du client.

2. Prix, offres et formules : les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de la facturation. Les prix s'entendent hors livraison, montage et démontage. Les différentes offres et formules proposées par la société ne sont pas cumulables entre elles. Cependant, ON C'KLAT s'engage à proposer la meilleure offre de prix à ses clients en leur faisant bénéficier, à la date de la commande, des offres et formules en cours.

3. Conditions de paiement : Sauf stipulation contraire, un acompte de 30% est exigé à la réservation, accompagné d'un chèque de caution de 300 € (trois cent euros) qui lui ne sera pas encaissé.

Le solde est payable comptant à réception de la facture définitive. Le paiement se fait en espèces, par chèque ou par virement à l'ordre de la société ON C'KLAT. Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix. Une fois la structure rendue par le client, ON C'KLAT vérifie le matériel et réexpédie le chèque de caution par courrier au client sous quinzaine.

En cas de retard ou de défaut de paiement d'une échéance, la totalité des sommes dues par le Client devient immédiatement exigible sans formalité. Elles portent intérêt au taux de 2 fois le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de tous dommages et intérêts. De plus, le client devra rembourser à la société tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues et notamment les frais d'huissiers ou d'avocats.

4. Livraison, montage et démontage : la livraison est offerte dans un périmètre de 10 kilomètres de nos locaux. Tout kilomètre supplémentaire ou en dehors de ce secteur, sera facturé 70 centimes d'euros.

Quant au montage et/ou démontage, celui-ci peut être réalisé par nos équipes. Une participation de 20 € (vingt euros) par montage, par démontage et par structure vous sera alors facturée.

5. Assurances : l'entreprise ON C'KLAT est assurée pour sa responsabilité civile auprès de la compagnie ALLIANZ assurances.

6. Conditions d'annulation : En cas d'annulation du contrat après son acceptation et avant sa réalisation, nous vous demanderont, en indemnisation, la totalité de la somme convenue si vous annulez dans les sept jours précédant la date prévue, 60% de la somme en cas d'annulation dans les quinze jours précédant la date prévue, et 30% dans les 30 jours précédant. De plus, en cas d'intempéries ou autres, le contactant doit s'assurer de disposer d'un lieu de repli ou de déplacement de la date de la prestation. Dans le cas contraire, le montant de la location sera dû en intégralité.

7. Conditions particulières : l'alimentation électrique et les barrières de sécurité sont à la charge du client.

LOCATION AU DEPOT

1. Le locataire devient responsable des objets et du matériel loués pendant la durée la location (du départ du dépôt à son retour) et accepte les présentes conditions.

2. La responsabilité du locataire commence dès la signature des présentes conditions générales. Cela signifie que si le locataire se charge seul de la mise en place et du pliage des structures gonflables, il se doit de respecter les règles de sécurité applicables.

Afin d'éviter tout malentendu ON C'KLAT est dans l'obligation de fournir une notice d'emploi en annexe. Cette notice est à lire attentivement par le locataire afin qu'il puisse mettre en place les structures gonflables en toute autonomie et en toute sécurité.

3. Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la manifestation.

4. Pour l'exploitation des structures gonflables nécessitant une alimentation électrique, le locataire doit prendre à sa charge l'alimentation électrique en 220 volts, 16 ampères 3 x 2.516 ampères avec protection différentielle de 35 milliampères, reliée à la terre, suivant les normes des lieux publics.

Il s'engage également à disposer autour des structures gonflables les protections nécessaires (barrières métalliques) pour canaliser la foule, éviter tout risque d'accident et protéger le matériel.

Pas de chaussures sur les structures, pas d'objets coupants ou pointus, pas d'animaux, pas de nourriture ou boisson, pas de barbecue ou de feu, pas de fumeurs à proximité des structures.

Il est impératif de maintenir une surveillance permanente de chaque structure par un adulte pendant son ouverture au public.

Dans le cas où le service serait assuré par nos soins, ON C'KLAT vous facturera 180€ (cent quatre-vingts euros) HT par tranche de six heures, la première tranche n'étant pas divisible.

5. Afin de garantir la sécurité des enfants et d'éviter la dégradation de la structure, l'emplacement destiné à la recevoir doit être dégagé, plat, sans objet saillant et de dimension suffisante (au minimum la surface de la structure plus 30%). Une bâche fournie par ON C'KLAT doit être posée sur l'emplacement prévu pour recevoir la structure gonflable. L'emplacement devra être accessible par un véhicule.

6. Le locataire doit prévoir 2 à 5 personnes pour le montage de la structure.

7. Si les clauses 1, 2, 3, 4, 5 ne sont pas remplies, le matériel ne peut être installé. Le montant de la location ainsi que les frais qui en dépendent seront dus dans leur intégralité.

8. Le locataire est seul responsable de toutes éventuelles réparations, pertes ou vol. Il devra prendre toutes les dispositions utiles pour se protéger contre les risques de malveillance, vandalisme ou vol.

9. À la réception du matériel, en cas de détérioration, les réparations nécessaires à la remise en état du matériel seront facturées à l'organisateur selon un devis établi par un professionnel qualifié dans le domaine de compétence correspondant au type d'intervention. En cas de perte ou de vol ou disparition du matériel, une indemnisation sera facturée à hauteur de la valeur d'achat dudit matériel, déduction faite d'un coefficient de vétusté de 1% par mois plafonné à 50% de la valeur totale.

10. Le matériel loué reste la propriété d'ON C'KLAT et ne peut, en aucun cas, faire l'objet de déplacement ni de cession quelconque par le locataire. Le matériel reste insaisissable.

11. Pendant la durée de la location, ON C'KLAT aura libre accès au matériel et se réserve le droit de ne pas monter ou de démonter en cas de mauvaise utilisation du matériel, d'intempéries ou pour n'importe quelle raison qui mettrait en péril la sécurité des personnes. Dans tous les cas, le montant total de la location reste dû en intégralité à ON C'KLAT.

12. La responsabilité civile d'ON C'KLAT est assurée auprès de ALLIANZ, agence de Vannes (tél : 02 97 42 42 24), sous le n° de contrat 45421813.

Le locataire devra prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de se garantir contre l'ensemble des sinistres résultant de l'activité organisée en son nom : accident corporel, détérioration, vol du matériel loué.

CONDITIONS PARTICULIERES

1. Chaque structure devra impérativement être amarrée aux quatre coins à l'aide de sangles et piquets fournis par ON C'KLAT (même par temps calme et quelque soit la saison).

2. En cas de fort vent, par sécurité, s'assurer que les structures sont arrimées au sol aux quatre coins de façon à ce qu'elles résistent aux rafales. Pour des rafales allant de 40 à 60 km/h, doubler les ponts d'attache et les arrimages. Pour des rafales dépassant 60km/h, stopper l'activité, plier et ranger la structure. En cas d'intempéries, l'organisateur devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger les utilisateurs, le personnel et le matériel.

Le matériel doit être rendu sec, propre et en état de fonctionnement. Le producteur décline toute responsabilité en cas d'accident.

3. Une liste du matériel sera fournie avec la notice d'emploi.

4. Retour du matériel : Afin d'assurer un service rapide, chaque structure devra être restituée à son propriétaire correctement pliée (cf. : notice d'utilisation). Veuillez également à respecter scrupuleusement les délais d'enlèvement (en cas de non livraison) et du retour du matériel.

Location dans la limite des stocks disponibles.



8 lotissement de la Chesnaie - 56400 Plumergat

Tél : 02 97 56 11 50 - Mobile : 06 67 05 45 82 - E-mail : contact@on-cklad.fr - Site Internet : www.on-cklad.fr

SARL On C'KLAT au capital de 7 500€ - R.C.S. LORIENT 518 985 429 - SIRET : 518 985 429 00019 - APE : 7721Z